

# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES ETATS UNIS

## FORMALITES :

### Information de dernière minute : ESTA : Nouvelle procédure en application à partir du lundi 12 janvier 2009

Il s'agira d'un questionnaire, identique au formulaire I94W qui est actuellement rempli dans l'avion (parmi les renseignements demandés figurent le numéro de passeport, le pays de résidence...).

Pour un déplacement aux USA à partir du 12 janvier 2009, il faudra impérativement remplir l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage.

Le voyageur devra être doté de cette autorisation de voyage électronique avant d'embarquer sur un avion. Elle sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport. Le formulaire pourra être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage planifié. Adultes et enfants (quel que soit leur âge) seront soumis à cette procédure. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ».

Le voyageur français (ou des pays suivants : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse ), y compris les enfants, quelque soit leur âge, se rendant aux Etats-Unis en voyage de tourisme ou d'affaires ou en transit n'a plus besoin d'être en possession d'un visa à condition de :

- Avoir un billet d'avion aller-retour (qui prouve votre sortie du territoire US, qu'importe l'aéroport d'entrée et de sortie)
- Présenter un passeport électronique sauf si vous possédez un passeport individuel à lecture optique en cours de validité et émis au plus tard le 25 octobre 2005. A défaut, l'obtention d'un visa sera obligatoire.
- Projeter un séjour de 90 jours maximum (le séjour ne peut être prolongé sur place, le visiteur ne peut pas changer de statut, accepter un emploi ou étudier)
- Présenter des preuves de solvabilité (carte de crédit, chèques de voyages)
- Compléter le formulaire de demande d'exemption de visa (formulaire I-94W) remis par la compagnie de transport pendant le vol.

### Qu'est ce qu'un passeport à lecture optique (nommé également passeport DELPHINE) ?

Le passeport à lecture optique comporte 2 lignes codes barres sous la photo et se lit horizontalement.

### Qu'est ce qu'un passeport électronique (nommé également passeport à puce) ?

Ce nouveau passeport permet de se rendre aux Etats-Unis sans visa. Il est émis à Paris depuis le 19 avril 2006 dans le reste de la France depuis à peu près juin 2006.

Les délais d'obtention sont d'environ 15 jours et le coût s'élève à 60 euros.

Le site de la Préfecture de Police est mis à jour régulièrement :

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr>

